



Comité de Valorisation de la Rivière Beauport

Beauport, le 18 décembre 2000

Administration portuaire de Québec
Plan d'utilisation des sols
150 Dalhousie
C.P. 2268, Terminus postal
Québec (Québec)
G1K 7P7

Objet : Réaction au plan d'utilisation des sols par le port de Québec.

À qui de droit,

Vous retrouverez ci-joint, la réaction du Comité de Valorisation de la rivière Beauport quant à l'utilisation des sols par l'Administration Portuaire de Québec.

Nous ne doutons pas que nos commentaires seront pris en considération. Veuillez agréer nos sentiments des plus distingués.

André Bérubé
Président

Nathalie Piedboeuf
Directrice générale

AVIS DU COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT RELATIF AU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES SOLS DU PORT DU QUÉBEC

Depuis octobre dernier, le Comité pour la valorisation de la rivière Beauport (CVRB) a pris connaissance du plan d'utilisation des sols présenté par l'Administration Portuaire de Québec (APQ). En raison de la situation qui prévaut depuis près de 20 ans, avec bien d'autres partenaires, il s'attendait à retrouver une proposition moderne et réaliste.

Dans l'information présentée, l'APQ a fait valoir le besoin de répondre aux exigences navales du 21^{ème} siècle. Toutefois, elle a oublié de mentionner que, pour le port de Québec, le transport maritime et, par conséquent, l'utilisation des installations portuaires, dépend de facteurs externes dont le prix du bois d'œuvre et les décisions des industriels. Il en résulte que le CVRB se demande si la prévision d'un agrandissement est réaliste et pertinente.

Par ailleurs, l'expérience connue au cours des dernières années se caractérise pratiquement par une sous-utilisation de l'espace et des équipements du port. Cette situation résulte de raisons mentionnées plus haut. Elle est aussi attribuable à la concurrence et à la situation géographique plus avantageuse d'autres ports.

Il est reconnu qu'en raison des caractéristiques du fleuve, accueillir, à Québec, des navires de fort tonnage nécessitera des investissements très importants. Par ailleurs, il faudra toute une mise en marché ou une forte promotion des services offerts si on veut inciter davantage les transporteurs à utiliser les installations du port.

Le CVRB se réjouit particulièrement du fait que, dans le port, au cours des dernières années, on a réalisé des travaux spectaculaires : montage d'usine, modification d'une plate-forme de forage et autres. De telles activités contribuent certes à mettre en évidence le savoir-faire québécois. Elles favorisent aussi des possibilités d'emploi spécialisé et gratifiant. Toutefois, il importe de reconnaître que, pour ces travaux, l'espace actuel s'avère nécessaire. En effet, il a suffi d'aménager plutôt que d'agrandir. Depuis plusieurs années, nous avons vu le port de Québec connaître des modifications importantes. Les unes se sont avérées éphémères, d'autres ont rencontré un vif succès. Toutefois, aucune des réalisations n'a permis pour la population en général, un accès au fleuve. Les marinas sont réservées à des groupes intéressés par la navigation de plaisance.

Pendant ce temps, la ville de Beauport entreprenait le nettoyage et le réaménagement de la rivière Beauport. La ville de Québec, pour sa part, reprenait

le domaine Maizeret et en faisait un lieu attirant. À Sainte-Foy, le bord du fleuve devenait une grande promenade accessible pour la détente et le pique-nique. Pendant que ces réalisations prenaient place, la baie de Beauport voyait tout projet d'importance limité par un éventuel agrandissement du port de Québec. Elle ne peut qu'offrir un minimum de services et susciter déception chez la population.

En particulier, depuis au moins 15 ans, la population patiente et se contente d'un site peu aménagé et peu équipé. Cette situation a pour effet d'empêcher :

- ❖ Tout aménagement d'importance visant à protéger les berges ;
- ❖ Tout aménagement d'importance visant à améliorer la qualité du site ;
- ❖ Tout aménagement d'importance visant à améliorer et augmenter les équipements sur le site ;
- ❖ Tout aménagement d'importance permettant de compléter les aménagements à l'embouchure de la rivière Beauport.

Le CVRB considère le site de la Baie de Beauport comme étant un endroit exceptionnel à valoriser. Cet espace s'avère l'un des plus beaux emplacements du Québec. En raison de sa situation géographique et d'autres caractéristiques, il offre un fort potentiel récréatif et touristique. Déjà, malgré ses limites actuelles, il exerce un attrait indéniable auprès de la population. Il devient donc important que l'APQ revoie son plan d'utilisation des sols.

Le CVRB recommande et demande à l'APQ de :

- ❖ Considérer le site de la Baie de Beauport comme un lieu destiné à des fins récréo-touristiques ;
- ❖ Dégager la baie de Beauport de son emprise afin de permettre de réaliser les aménagements qui satisferont aux besoins de la population.

Depuis au moins 20 ans, sinon plus, le port de Québec retient l'attention en raison d'éventuels développements porteurs de promesses. Pendant tout ce temps, le trafic naval tarde à générer, pour Québec, des retombées spectaculaires et provoque souvent déception. Malgré cette situation, les administrateurs des installations portuaires continuent de nourrir des ambitions dont la réalisation dépend de facteurs qu'ils ne contrôlent pas. Le CVRB croit donc qu'un changement de cap s'impose. Il souhaite ardemment que l'APQ constate que l'amélioration du port de Québec trouvera son compte dans le

réaménagement des installations actuelles sans compromettre le développement de la Baie de Beauport.

Le CVRB croit que l'APQ saura s'avérer bon citoyen en acceptant que le site de la Baie de Beauport serve à des fins autres que le transbordement de matières premières ou de marchandises.